



*Date de dépôt : 29 février 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Fin de l'exploitation du P+R Gare de Meyrin : qu'en est-il de la compensation des places de parking ?**

En date du 26 janvier 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Les parkings d'échange « P+R » sont destinés aux automobilistes afin de leur permettre d'accéder au centre-ville en transports publics, après avoir stationné leurs véhicules dans ces P+R. L'objectif de ces équipements, généralement situés en périphérie et desservis par les transports publics, est d'éviter qu'un nombre plus important de voitures circulent sur nos routes, et notamment dans l'hypercentre.*

*Idéalement situé à côté de la gare de Meyrin, le P+R n'est plus en service depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, alors que la gare a été rénovée dans le cadre du Léman Express et que la future zone de développement d'activités mixtes de Meyrin Satigny est appelée à se développer. Les solutions de remplacement envisagées par la FTI contraignent les utilisateurs à utiliser le P+R Ikea et le parking des Vergers, avec le risque qu'ils se servent de leur véhicule sur l'intégralité du trajet domicile-travail.*

*Ma question est la suivante :*

***L'Etat envisage-t-il une meilleure compensation des 20 places de stationnement supprimées au P+R Gare de Meyrin ? Avec quelles solutions ?***

*Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La convention de mise à disposition à titre précaire et provisoire du P+R Gare de Meyrin (qui comprend 20 abonnés) a été résiliée début 2023 par le nouveau propriétaire de la parcelle, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), pour permettre le développement de la future zone d'activités mixtes de Meyrin-Satigny. Cette situation illustre le fait que l'implantation de P+R de petites dimensions s'effectue de différentes manières, parfois en tirant parti d'opportunités foncières temporaires, sans nécessairement acquérir les parcelles en question.

Les abonnés ont cependant la possibilité de se reporter sur des parkings alternatifs, soit le P+R Ikea soit celui des Vergers, bien connectés au réseau de transports collectifs (Léman Express, tramway, bus). Certes, ils allongeront un peu leur parcours en voiture, mais cela ne remet pas en question l'intérêt de garer leur véhicule dans le secteur, en vue de la poursuite d'un déplacement au centre-ville.

Par ailleurs, les perspectives de développement d'une offre P+R en France, à Saint-Genis Porte-de-France, ainsi que dans le secteur Aéroport (P47 de 600 places) permettront d'ici à la fin de la législature de renforcer l'offre dans cette partie du canton de Genève, pour diminuer le nombre de voitures passant la frontière aux heures de pointe.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS